



Inadmissible et incompréhensif

Par **Quelly06**, le **10/10/2019 à 22:15**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour savoir ce que vous pouvez me conseiller.

Ma fille a une petite fille de 14 mois, elle s'est séparé due son compagnon, elle a changé de région, elle a un travail, un appartement et le père a décidé, avant le jugement, de prendre la petite et ne lui a pas rendue. Le jugement a été fait le 26 septembre et la juge a décidé de laisser la garde au père. C'est un compréhensible de la part de toutes les personnes à qui on n'en parle ainsi que les avocats on ne sépare pas une mère de son enfant, surtout que ma fille est une maman qui s'occupe beaucoup de ses enfants, très aimante et aussi elle a un fils qui a huit ans, qui souffre beaucoup du départ de sa petite sœur.

Je vous remercie de me renseigner,

Bien à vous.

Par **Visiteur**, le **11/10/2019 à 04:47**

Bonjour

L'avocat de votre fille saura vous guider pour exercer un recours contre cette décision.